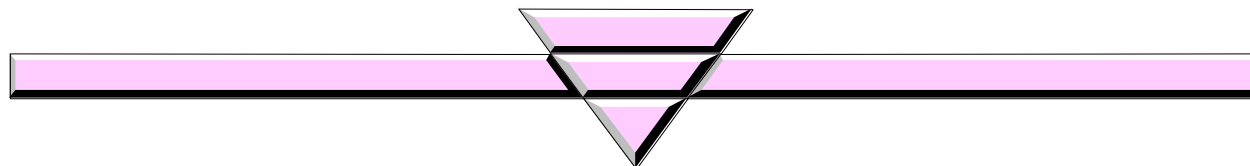


Syndicat mixte Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Maison du Parc, La Bastide – 66 360 OLETTE



**Animation d'une formation dans le cadre d'une action relative à la
gestion durable et collective des haies**

**Demande de devis
Octobre 2025**

PARTIE 1 : Contexte

1.1 Objet de la demande de devis

La présente demande de devis concerne l'organisation d'une formation, en lien avec le changement climatique et dans le but de valoriser le bois, sur les enjeux liés à la haie, sa gestion durable, son entretien, la plantation.

Cette demande s'intègre dans le cadre de la mise en œuvre d'une action (action 2) identifiée dans le plan d'actions opérationnelles du projet « Adaptation agricole face au changement climatique sur le territoire des Pyrénées catalanes : défis et opportunités » financé dans le cadre du dispositif « Coopération territoriale » de la Région Occitanie.

1.2 Contexte

1.2.1 Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes (PNR PC) a été créé en 2004 sous l'impulsion des habitants et avec le soutien de la Région Languedoc-Roussillon et du Conseil Général des Pyrénées-Orientales. Il a été reconnu 43e Parc naturel régional de France. Renouvelé dans son label de PNR en 2014 jusqu'en 2029, le territoire concerné compte 66 communes où vivent environ 23 000 habitants.

Il est géré par le syndicat mixte du Parc naturel régional qui a pour mission de :

- Mettre en œuvre la charte (document contractuel avec toutes les collectivités et validé par décret) qui lui confère ses missions pour atteindre les objectifs définis.
- Protéger les paysages et les patrimoines.
- Contribuer à l'aménagement du territoire.
- Contribuer au développement et à la qualité de la vie.
- Contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information des publics.
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

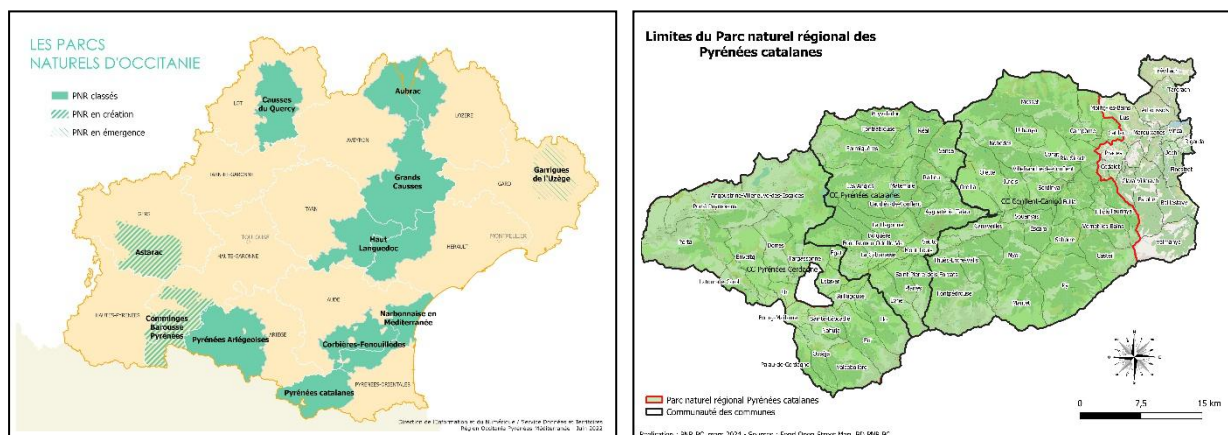
Au niveau du contexte agricole, le territoire actuel du PNR PC est fortement marqué par l'activité agricole, principalement liée à l'élevage, qui modèle les paysages, contribue au développement économique, à la valorisation des produits et au maintien des milieux naturels diversifiés du territoire.

De ce fait, il a inscrit dans sa charte 2014-2029 plusieurs objectifs et mesures à mettre en œuvre pour accompagner l'agriculture sur son territoire et ainsi, en complémentarité avec les autres acteurs, s'investit fortement à travers plusieurs de ses objectifs opérationnels :

- **1.1.4. Soutenir les pratiques agricoles durables** : soutenir l'activité pastorale, sécuriser le foncier, communiquer sur l'intérêt des bonnes pratiques agricoles, continuer à faire évoluer les pratiques vers une agriculture durable.
- **1.2.3. Réduire la consommation d'espace par un urbanisme de qualité visant la préservation des terres agricoles et des espaces naturels.**
- **3.2.1. Dynamiser les filières de production et savoir-faire locaux** : connaître, maîtriser et mobiliser les ressources, développer les synergies intra et interentreprises, différencier l'offre locale sur les marchés porteurs, encourager l'utilisation des productions locales, adapter les savoir-faire traditionnels aux évolutions techniques, trouver les échelles pertinentes pour développer les productions locales.

Actuellement, le PNR PC amorce la révision de la charte avec une possible évolution du périmètre à l'échelle de l'ensemble des trois communautés de communes. Dans ce cadre, le bilan des actions,

les nouveaux objectifs et enjeux sont en train d'être déterminés.



1.2.2 Le projet « Adaptation agricole face au changement climatique sur le territoire des Pyrénées catalanes : défis et opportunités »

Sur une durée de deux ans, le projet « Adaptation agricole face au changement climatique sur le territoire des Pyrénées catalanes : défis et opportunités » est un projet d'animation territoriale, intégrant un plan d'actions opérationnelles, porté à l'échelle locale par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes sur le périmètre de trois communautés de communes : Conflent-Canigó, Pyrénées catalanes et Pyrénées Cerdagne dans le département des Pyrénées-Orientales. A travers une phase de concertation menée entre la fin de l'année 2023 et mars 2024, le projet a été construit avec l'ensemble des partenaires et des acteurs du territoire pour trouver des solutions collectives à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique en répondant à plusieurs enjeux et objectifs identifiés localement.

En effet, le changement climatique affecte déjà et continuera d'influer sur l'agriculture de manière significative. Sur le territoire, les variations des précipitations, avec actuellement les sécheresses importantes et la raréfaction de la ressource en eau, mais aussi d'autres phénomènes météorologiques extrêmes, impactent les rendements et augmentent la vulnérabilité des agriculteurs.

Pour essayer d'enrayer les effets du changement climatique, il apparaît essentiel d'adopter des pratiques agricoles résilientes avec :

- Une adaptation, d'une part, des exploitations et d'autre part, des cultures, moins gourmandes en eau, et leur diversification.
- La préservation de la biodiversité, rendant des services écosystémiques, via, par exemple, le maintien des infrastructures agroécologiques, bénéfiques pour les cultures/troupeaux.
- La gestion durable de la ressource en eau pour sa préservation que ce soit au niveau de la quantité ou de la qualité.
- L'accompagnement des dynamiques locales en lien avec les filières ou les circuits courts pour une valorisation de la production à l'échelle du territoire. Cela participe notamment au maintien du revenu des agriculteurs, à l'autonomie des exploitations, à la diminution de l'empreinte carbone, etc.
- La sécurisation du foncier agricole pour maintenir la souveraineté alimentaire et la facilitation de l'accès à ce foncier pour conforter les exploitations ou l'installation de porteurs de projets.
- L'autonomie des exploitations via par exemple, la réduction des coûts des charges et

l'approvisionnement en local.

Ainsi pour répondre à ces enjeux, à l'échelle du territoire, un plan d'actions opérationnelles construit collectivement avec les acteurs du territoire est proposé :

- Transmission et adaptation des bonnes terres du Conflent.
- Gérer durablement et collectivement les haies.
- Mettre en réseau les acteurs autour de la gestion et du partage de la ressource en eau.
- Structurer la filière maraîchère diversifiée.
- Dynamiser la commercialisation des produits locaux et les circuits courts.
- Valoriser les friches.
- Structurer un système de collecte pour valoriser les « déchets » (légumes, fruits, fumier, etc.) de certaines structures auprès des exploitations agricoles.

1.2.3 Action 2 : Gérer durablement et collectivement les haies

Les objectifs de cette action, action 2 – Gérer durablement et collectivement les haies, sont :

- Gérer durablement et collectivement les haies tout en valorisant la ressource.
- Renforcer l'autonomie des exploitations en les rendant moins dépendantes aux facteurs externes (notamment pour le transport, le paillage, l'alimentation et les intrants).

Cette action fait suite aux travaux préalables menés, avec ses partenaires, par le Parc naturel régional. Un diagnostic du réseau de haies en Cerdagne a été réalisé et intègre des propositions de gestion et des perspectives de valorisation du bois. Suite à cela, associés à des temps de formations sur la gestion des trognes et l'utilisation de broyats, plusieurs chantiers pilotes ont été conduits mais, actuellement, aucune logistique collective et pérenne, notamment pour le gros bois, n'est en place.

Ciblée particulièrement en Cerdagne, l'action intègre un axe relatif au maintien et à l'entretien des haies, en prenant en compte les enjeux autour de la haie, et la valorisation des bois, notamment en litière, via :

- La mise en place d'une logistique de chantier pérenne, en complément des travaux réalisés par les exploitants pour les petites branches.
- La prise en compte du changement climatique dans le maintien, la création et la gestion des haies.

En Cerdagne, pour la gestion des haies existantes, l'enjeu est principalement relatif à la gestion des gros bois. Il est nécessaire d'organiser une logistique de chantier pour ces derniers (groupement de commande, mutualisation de chantiers avec les collectivités, etc.) pour entretenir les haies et broyer. Cela permettra une mutualisation des coûts et des moyens d'intervention. En parallèle, des projets de plantations pourront être identifiés et menés via, par exemple, des chantiers participatifs.

Dans ce cadre, une formation et des conférences, sur les enjeux de la haie, la plantation et la gestion, l'entretien, en lien avec le changement climatique, sont prévues.

PARTIE 2 : Clauses techniques

2.1 Objectif général de la mission

L'objectif de la mission est de porter à connaissance et d'échanger sur les enjeux autour de la haie, la gestion durable des haies, la plantation, de façon générale, mais aussi dans un contexte de changement climatique (sécheresses, impacts observables, choix des essences à planter, plus résilientes au manque d'eau) et dans le but de valoriser le bois.

2.2 Typologie d'exploitations et secteur ciblés

Les actions à mener concernent particulièrement **les exploitations agricoles sur le secteur de la Cerdagne**. Il s'agit d'une liste non exhaustive, d'autres acteurs ou secteurs pourront être concernés.

2.3 Prestations attendues

Les prestations attendues sont :

- L'animation d'une séance de formation (durée à déterminer par le prestataire) ;
- La création d'un support pour présenter les enjeux de la haie, la gestion durable, l'entretien, la plantation, toujours en lien avec le contexte de changement climatique **et la valorisation du bois** ;
- Des échanges techniques avec le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, pour la mise en œuvre de l'action.

La chargée de mission du Parc naturel régional se charge des modalités logistiques concernant la journée (invitations, réservation de salle, etc.).

2.4 Livrables et format

Le livrable attendu est le document de présentation. Le format est laissé à l'appréciation du prestataire.

2.5 Conditions générales de réalisation des prestations

2.5.1 Calendrier de la mission

La formation doit avoir lieu avant janvier 2027.

2.5.2 Suivi de la mission

Le comité de pilotage, sur proposition du groupe de travail, a validé les actions à mener sur le territoire.

En plus de la chargée de mission agriculture, le comité de pilotage et, le groupe de travail associé, seront les deux instances qui suivront la mission. Le contact technique référent est disponible ci-après.

2.5.3 Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité

Le PNR PC est destinataire de tous les documents réalisés. Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin à des fins non commerciales.

2.6 Contacts

Pour plus d'informations, l'interlocutrice à disposition des candidats est Marine Daire, chargée de

mission « agriculture et environnement » – marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr – 04.68.04.97.60.

2.7. Financements des prestations

Le projet « adaptation agricole face au changement climatique sur le territoire des Pyrénées catalanes : défis et opportunités » est financé dans le cadre du dispositif « Coopération territoriale » de la Région Occitanie.

Ce projet bénéficie notamment d'un co-financement de l'Union Européenne (FEADER) et national, du Conseil Régional de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

PARTIE 3 : Modalités administratives

3.1 Maître d'ouvrage

Dans le cadre de cette demande de devis, le maître d'ouvrage est :

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
Maison du Parc
La Bastide
66 360
OLETTE
Tél : 04.68.04.97.60
Mail : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

3.2 Interlocuteurs

Le responsable du marché est Monsieur le Président du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

3.3 Objet de la demande de devis

La présente demande de devis concerne l'organisation d'une formation, en lien avec le changement climatique et dans le but de valoriser le bois, sur les enjeux de la haie, la gestion durable, l'entretien, la plantation.

Cette demande s'intègre dans le cadre de la mise en œuvre d'une action (action 2) identifiée dans le plan d'actions opérationnelles du projet « Adaptation agricole face au changement climatique sur le territoire des Pyrénées catalanes : défis et opportunités » financé dans le cadre du dispositif « Coopération territoriale » de la Région Occitanie.

3.4 Conditions de la consultation

Il s'agit d'une demande de devis.

L'enveloppe mobilisable pour la mission devra respecter le budget alloué au programme.
Le budget proposé doit prendre en compte l'ensemble des frais et notamment les frais de déplacement (incluant déplacement, - repas- hébergement).

Les prestations mentionnées seront terminées le 31 janvier 2027.

3.5 Déroulement de la consultation

Le devis est à envoyer avant le **14 novembre 2025, 12h**, à l'adresse suivante : marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr copie patricia.oster@parc-pyrenees-catalanes.fr.
Les dossiers qui seront reçus après cette limite ne seront pas analysés.

Il indiquera l'ensemble des coûts (en euros HT, TVA et TTC) pour la réalisation de la prestation.

3.6 Modalités de règlement des prestations

Le projet « adaptation agricole face au changement climatique sur le territoire des Pyrénées catalanes : défis et opportunités » est financé dans le cadre du dispositif « Coopération territoriale » de la Région Occitanie.

Ce projet bénéficie notamment d'un co-financement de l'Union Européenne (FEADER) et national, du Conseil Régional de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et de l'Agence de l'eau

Rhône-Méditerranée-Corse.

3.6.1 Rémunération allouée

Les prix unitaires sont réputés établis à la date de signature de la commande incluant tous frais annexes nécessaires à la mission.

3.6.2 Facturation et paiement

Le paiement sera effectué sur réception des factures correspondantes et validation du service fait et livrables. La facture du solde de la prestation sera transmise au PNR PC avant mars 2027.

3.7 Modalités d'interruption ou de suspension des missions

3.7.1 Interruption ou suspension des missions

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de suspendre temporairement ou définitivement les missions soit de sa propre initiative, soit à la demande du prestataire après acceptation.

La décision d'arrêter temporairement l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité. Elle suspend seulement les délais d'exécution. La décision d'arrêter définitivement la mission induit la rémunération du prestataire au prorata des missions effectuées et des livrables produits.

3.7.2 Décès, incapacité civile, impossibilité physique, force majeure

En cas de décès, d'incapacité physique du prestataire de remplir ses obligations ou cas de force majeure, la commande est annulée sans indemnité.

3.7.3 Contestation

Toute contestation survenant entre les deux parties au sujet de l'exécution de l'étude est réglée par la procédure suivante : chacune des parties soumet d'abord à l'autre le motif de contestation, par écrit, en lui fixant un délai de réponse dans les quinze jours. En cas de désaccord, la contestation est portée devant le Tribunal Administratif.

3.8 Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations, les interlocuteurs à disposition des candidats sont Marine Daire, chargée de mission « agriculture et environnement » – marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr – 04.68.04.97.60.